

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

États financiers

31 mars 2025



Conseil Sport Loisir de l'Estrie

États financiers

31 mars 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 20
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Subventions - Soutien à la mission	21
Annexe B - Subventions - programmes	21
Annexe C - Subventions - projets	21
Annexe D - Produits et services	22
Annexe E - Autres produits	22
Annexe F - Salaires et avantages sociaux	22
Annexe G - Déplacements et représentation	23
Annexe H - Services professionnels	23
Annexe I - Frais de bâtisse	23
Annexe J - Fournitures et approvisionnements	24
Annexe K - Soutien au milieu	25
Annexe L - Formation au milieu	26



585, boul. Jacques-Cartier Nord
Sherbrooke (Québec) J1J 3A3
Tél. : 819-822-4221 Fax.: 819-822-3027

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Conseil Sport Loisir de l'Estrie (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.

Villeneuve Gagné Stébenne Proulx Inc.

Par Sébastien Proulx, CPA auditeur

Sherbrooke (Québec)
Le 2 juin 2025

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	18 360	14 805
Subventions - Soutien à la mission (annexe A)	796 159	819 386
Subventions - programmes (annexe B)	753 820	803 191
Subventions - projets (annexe C)	1 262 333	852 071
Produits et services (annexe D)	174 850	267 943
Autres produits (annexe E)	57 003	100 808
	<u>3 062 525</u>	<u>2 858 204</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux (annexe F)	1 119 518	973 015
Déplacements et représentation (annexe G)	48 694	128 400
Services professionnels (annexe H)	108 569	125 046
Frais de bâtisse (annexe I)	93 480	102 909
Fournitures et approvisionnements (annexe J)	60 779	220 899
Soutien au milieu (annexe K)	2 160 188	1 624 134
Formation au milieu (annexe L)	21 082	26 153
Frais financiers	1 139	1 802
Publicité	1 321	47 489
Amortissement - bâtisse	6 387	6 387
Amortissement - enseigne	299	299
Amortissement - mobilier et équipements de bureau	5 084	6 181
Amortissement - système informatique	6 405	5 889
	<u>3 632 945</u>	<u>3 268 603</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(570 420)</u>	<u>(410 399)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Actif net en immobilisations \$	Actif net affecté \$	Actif net non affecté \$	2025 Total \$	2024 Total \$
Solde au début	183 135	1 317 808	27 651	1 528 594	1 938 993
Insuffisance des produits sur les charges	(18 175)	(499 959)	(52 286)	(570 420)	(410 399)
Virement interfonds (note 3)	<u>2 379</u>	<u>-</u>	<u>(2 379)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>167 339</u>	<u>817 849</u>	<u>(27 014)</u>	<u>958 174</u>	<u>1 528 594</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Bilan

31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	210 388	354 772
Compte Avantage entreprise, Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, au taux de 2.7 %	1 343 121	2 088 362
Débiteurs (note 5)	266 769	230 673
Frais payés d'avance	13 611	8 768
	<u>1 833 889</u>	<u>2 682 575</u>
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>167 339</u>	<u>183 135</u>
	<u>2 001 228</u>	<u>2 865 710</u>
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	178 986	203 635
Apports reportés (note 8)	864 068	1 133 481
	<u>1 043 054</u>	<u>1 337 116</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	167 339	183 135
Grevé d'affectations internes (note 9)	817 849	1 317 808
Non grevé d'affectations	(27 014)	27 651
	<u>958 174</u>	<u>1 528 594</u>
	<u>2 001 228</u>	<u>2 865 710</u>

Au nom du conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025 \$	2024 \$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(570 420)	(410 399)
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	<u>18 175</u>	<u>18 756</u>
	(552 245)	(391 643)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(36 096)	(82 405)
Frais payés d'avance	(4 843)	(6 354)
Créditeurs	(24 649)	(6 402)
Apports reportés	<u>(269 413)</u>	<u>126 120</u>
	(887 246)	(360 684)
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 379)	(9 140)
Activité de financement		
Diminution de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(40 000)</u>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(889 625)	(409 824)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>2 443 134</u>	<u>2 852 958</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>1 553 509</u></u>	<u><u>2 443 134</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'assurer le développement de la pratique du sport et du loisir en soutenant les initiatives, en harmonisant les actions et en concertant les intervenants dans le respect de la dynamique estrienne.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

2.1 Modification de méthodes comptables

Accords d'infonuagique

Le 1er avril 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais il a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'adoption de la nouvelle NOC-20 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables et les frais courus.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les produits de cotisations des membres sont constatés sur la durée d'adhésion.

Les produits et services sont constatés lorsque la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à la date de règlement selon le nombre de jours de détention du placement.

Les autres produits sont constatés aux résultats lorsque le revenu est gagné, que le montant est déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et le Compte Avantage entreprise qui n'a pas d'échéance et qui est accessible en tout temps.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Bâtisse	30 ans
Enseigne	10 ans
Mobilier et équipements de bureau	5 ans
Système informatique	3 ans

Lorsque l'organisme constate des circonstances indiquant qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Toute réduction de valeur est comptabilisée en charges à l'état des résultats.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du Compte Avantage entreprise, des comptes clients, à l'exception du compte client d'un organisme apparenté, et des subventions à recevoir.

Le compte client d'un organisme apparenté est comptabilisé au coût.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. Virement interfonds

Au cours de l'exercice, un montant de 2 379 \$ a été transféré du solde de l'actif net non affecté vers l'actif net investi en immobilisations pour l'acquisition de système informatique.

4. Actif sorti autrement que par la vente

Au cours de l'exercice, l'organisme a cessé d'utiliser du système informatique, car il était désuet. Cette immobilisation corporelle au coût de 1 582 \$ a été amortie en totalité, donc aucune perte n'a résulté de cette opération.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2025

5. Débiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	23 289	35 531
Compte client, Village Culturel de l'Estrie, organisme sous contrôle commun	34 095	44 261
Provision pour créances douteuses	-	(139)
	<u>57 384</u>	<u>79 653</u>
Subventions	209 385	150 012
Taxes à la consommation	-	1 008
	<u>266 769</u>	<u>230 673</u>

6. Immobilisations corporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	100 000	-	100 000	100 000
Bâtisse	191 613	149 160	42 453	48 840
Enseigne	2 988	1 644	1 344	1 643
Mobilier et équipements de bureau	44 181	28 408	15 773	20 857
Système informatique	23 727	15 958	7 769	11 795
	<u>362 509</u>	<u>195 170</u>	<u>167 339</u>	<u>183 135</u>

7. Crédoiteurs

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs	9 833	63 478
Salaires et vacances	130 078	104 065
Déductions à la source	28 839	28 592
Frais courus	8 000	7 500
Taxes à la consommation	2 236	-
	<u>178 986</u>	<u>203 635</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2025

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde d'ouverture	Plus : Montants reçus	Moins : Montants constatés à titre de produits	Solde de fin
	\$	\$	\$	\$
Atelier sans trace	-	5 350	(925)	4 425
Autres produits	444	5 062	(5 506)	-
CDJ - Formation 2024	1 425	29 005	(27 546)	2 884
CDJ - Formation 2025	-	1 195	-	1 195
Cotisations des membres	3 535	6 490	(3 535)	6 490
Ex3	17 153	-	(17 153)	-
Fillactive	7 265	8 096	(4 487)	10 874
Jeux du Québec	-	9 068	-	9 068
MEQ - Circonflexe	648 220	498 692	(744 765)	402 147
MEQ - Mesure 1.4	69 392	52 964	(50 066)	72 290
MEQ - PAFILR :				
- PAFILR	73 629	355 567	(372 852)	56 344
- Soutien inclusion	13 772	-	(10 118)	3 654
MEQ - PAFIRLPH	39 777	87 098	(120 244)	6 631
MEQ - PAFLPH :				
- Projet CDJ Acco	16 200	272 132	(288 332)	-
- Projet PH - IRL	21 868	30 907	(41 510)	11 265
- Projets spéciaux	3 180	17 977	(1 060)	20 097
MEQ - PAFURS	-	616 930	(616 930)	-
M361 - TIR - SHV	168 761	268 360	(294 521)	142 600
Programmes CSLE :				
- Projet CSLE	-	47 342	(3 674)	43 668
- Projet Plein air	13 000	-	(4 776)	8 224
- Projet relève RSEQ	6 255	-	-	6 255
- Soutien aux projets régionaux	11 500	-	-	11 500
Projet inclusion	-	1 800	-	1 800
Revenus perçus d'avance	-	1 154	-	1 154
Secondaire en spectacle	113	44 914	(44 519)	508

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2025

8. Apports reportés (suite)

Sports Québec :

- Mes Premiers Jeux	799	4 741	(5 540)	-
- Projet CDJ	12 931	43 562	(29 748)	26 745

Tables des

professionnels en loisir	-	3 935	(2 601)	1 334
-----------------------------	---	-------	---------	-------

Village Culturel - Soutien
aux projets

	<u>4 262</u>	<u>20 000</u>	<u>(11 346)</u>	<u>12 916</u>
	<u>1 133 481</u>	<u>2 432 341</u>	<u>(2 701 754)</u>	<u>864 068</u>

9. Actif net grevé d'affectations internes

Fonds de transport

En avril 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 185 816 \$ au fonds de transport. Un montant de 81 021 \$ a été ajouté au fonds en mars 2022. Mesure de soutien du ministère de l'Éducation dans le cadre du Plan de relance en loisir et en sport dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'objectif de ce fonds est de soutenir financièrement du transport pour la participation à des activités récréatives et sportives. Les règles d'utilisation de ce fonds devront être conformes aux exigences émises par le ministère décrites à la convention financière signée à cette fin. Au cours de l'exercice, un montant de 56 721 \$ a été utilisé à même ce fonds.

Fonds d'amélioration des immobilisations

En mars 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 100 000 \$ à la réfection et aux rénovations de la bâtisse et du terrain. Un montant de 100 000 \$ a été ajouté au fonds en mars 2022. Les travaux faits à partir de ce fonds devront entraîner une plus value de la fonctionnalité des opérations ou de l'immobilier. Le solde affecté à ce fonds sera ajusté annuellement.

Fonds de relance

En mars 2021, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 750 000 \$ au fonds de relance. L'objectif de ce fonds est de mettre en oeuvre et de soutenir la réalisation de projets initiés par l'organisme ou par les organisations membres de l'organisme permettant la relance en loisir et en sport dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Ce fonds sera utilisé en priorité pour les actions collectives au service des membres, des programmes et des services collectifs issus des initiatives des membres et devra être utilisé d'ici mars 2025. Au cours de l'exercice, un montant de 389 299 \$ a été utilisé à même ce fonds.

9. Actif net grevé d'affectations internes (suite)

Fonds de réserve

En mars 2023, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 270 000 \$ au fonds de réserve. L'objectif de ce fonds est d'assurer une capacité financière à l'organisme afin de faire face à différentes situations exceptionnelles. Ce fonds sera utilisé sur recommandation du conseil d'administration.

Programme de soutien à la formation

En mars 2023, il a été décidé par le conseil d'administration d'affecter un montant de 100 000 \$ au programme de soutien à la formation afin de soutenir la formation des animateurs, des coordonnateurs, des arbitres, des officiels, des entraîneurs en loisir et en sport de l'Estrie dans un contexte où les besoins sont criants alors que de nombreuses subventions ont été coupées dans les derniers mois. Au cours de l'exercice, un montant de 53 939 a été utilisé à même ce fonds.

10. Accords d'infonuagique

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs. Les montants comptabilisés en charges liés à ces accords s'élèvent à 8 439 \$ (2024 : 6 179 \$), 485 \$ (2024 : 492 \$) et à 475 \$ (2024 : 393 \$). Ces charges sont présentées sous les rubriques " Communications informatiques ", " Télécommunications " et " Poste et messagerie " à l'état des résultats.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2025

11. Organisme sous contrôle commun

Village Culturel de l'Estrie

Le Village Culturel de l'Estrie est contrôlé par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie du fait que les deux organismes ont le même conseil d'administration. De plus, le Conseil Sport Loisir de l'Estrie s'est engagé à subvenir aux besoins financiers du Village Culturel de l'Estrie en cas de nécessité. Advenant le cas où l'organisme soit amené à déboursier des montants, la liquidité sera prise dans les fonds non affectés et ces montants seront portés aux dépenses de l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

Le Village Culturel de l'Estrie est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est voué au développement de la pratique du loisir culturel en Estrie. Son financement provient d'une subvention, d'activités d'autofinancement et autres.

Les états financiers du Village Culturel de l'Estrie s'étendent du 1er septembre au 31 août et se résument comme suit :

	31 août 2024	31 août 2023
	\$	\$
Bilan		
Actif	40 790	37 786
Passif	4 450	4 874
Actif net	36 340	32 912
Résultats		
Produits	62 827	65 784
Charges	(59 399)	52 853
Excédent des produits sur les charges	<u>3 428</u>	<u>12 931</u>
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	<u>6 294</u>	<u>9 285</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

Notes complémentaires

31 mars 2025

12. Opérations entre apparentés

L'organisme a enregistré des produits et des charges provenant de l'organisme Village Culturel de l'Estrie, organisme sous contrôle commun. Les opérations entre les deux organismes sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Location d'espaces	3 709	4 264
Services professionnels	12 385	13 180
Cotisations des membres	-	55
Dons et commandites	-	7 000
Fonds divers - projets	20 000	21 259
Charges		
Événements et représentation	-	3 900

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les comptes clients ont été évalués au coût, déterminé au moyen de leurs flux de trésorerie non actualisés. Aucun écart n'a résulté de ces opérations.

13. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux subventions à recevoir.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

13. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

14. Dépendance économique

Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie reçoit des subventions du Ministère de l'Éducation (MEQ) ainsi que du Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Ces subventions au montant total de 2 641 095 \$ (2024 : 2 163 348 \$) représentent une proportion importante de ses produits, soit 86 % (2024 : 76 %).

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Annexe A - Subventions - Soutien à la mission		
MCC - MASU	58 985	11 514
MEQ - PAFIRLPH	120 244	102 278
MEQ - PAFURS	<u>616 930</u>	<u>705 594</u>
	<u>796 159</u>	<u>819 386</u>
Annexe B - Subventions - programmes		
MEQ - Mesure 1.4	50 066	36 536
MEQ - PAFILR	372 852	442 458
MEQ - PAFLPH	<u>330 902</u>	<u>324 197</u>
	<u>753 820</u>	<u>803 191</u>
Annexe C - Subventions - projets		
AQLPH - Destination loisirs	-	6 319
Atelier sans trace	925	-
Autres produits	5 506	22 010
Ex3	17 153	28 956
Fillactive	4 487	7 370
M361 - TIR - SHV	294 521	371 498
Mérite sportif de l'Estrie - Ville de Sherbrooke	11 085	-
MEQ - Circonflexe	744 765	163 007
MEQ - Projet de soutien aux camps de jours	5 350	6 266
Ministère de l'emploi et solidarité sociale	2 800	-
Projet Plein air	4 776	-
Projet PSREE	46 480	-
Programmes - CSLE	3 674	52 410
Revenus RVQLR	-	37 858
RURLS - Centrale d'équipement pilote	-	108 563
RURLS - Commotion	-	2 500
Secondaire en spectacle	44 059	10 712
Soutien inclusion	10 118	-
Sports Québec - Mes Premiers Jeux	35 288	13 342
Village Culturel - Soutien aux projets	<u>31 346</u>	<u>21 260</u>
	<u>1 262 333</u>	<u>852 071</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Annexe D - Produits et services		
Articles promotionnels	-	1 900
Cantine	1 307	1 173
Dons et commandites	1 550	69 440
Équipements	6 000	384
Frais postaux et messagerie	496	1 585
Impressions et photocopies	2 852	4 056
Inscriptions aux événements	3 820	57 433
Inscriptions aux formations	28 025	25 129
Internet	2 160	2 040
Location d'espaces	42 400	32 564
Location de matériel	2 493	2 888
Papeterie	107	58
Services professionnels	83 340	68 993
Télécommunications	300	300
	<u>174 850</u>	<u>267 943</u>
Annexe E - Autres produits		
Intérêts	56 785	99 299
Autres produits	218	1 509
	<u>57 003</u>	<u>100 808</u>
Annexe F - Salaires et avantages sociaux		
Salaires et vacances	928 483	806 537
Avantages sociaux	164 326	143 421
Bien être de l'équipe	8 335	7 475
Formation du personnel	18 374	15 582
	<u>1 119 518</u>	<u>973 015</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Annexe G - Déplacements et représentation		
Déplacements du C.A.	18 926	14 801
Événements et représentation	3 579	6 453
Frais d'hébergement	2 786	3 517
Frais de repas	1 564	33 764
Frais de réunions	10 330	12 430
Frais de transport	-	43 593
Poste et messagerie	2 382	4 236
Prix et reconnaissance	1 484	-
Télécommunications	7 643	9 606
	<u>48 694</u>	<u>128 400</u>
Annexe H - Services professionnels		
Communications informatiques	14 959	16 182
Honoraires de vérification	11 786	9 847
Honoraires professionnels	81 794	98 878
Mauvaises créances	30	139
	<u>108 569</u>	<u>125 046</u>
Annexe I - Frais de bâtisse		
Assurances	7 281	5 772
Électricité	13 449	12 585
Entretien et réparations	37 359	52 733
Entretien ménager	10 801	6 300
Taxes et permis	24 590	25 519
	<u>93 480</u>	<u>102 909</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Annexe J - Fournitures et approvisionnements		
Abonnements et publications	4 267	8 803
Achats d'équipements de loisirs, sports et plein air	43 868	184 643
Cantine	1 812	1 239
Entretien et location - équipements de bureau	1 840	9 025
Frais d'impression	1 558	751
Location de salles	1 527	7 360
Matériel de bureau et papeterie	5 907	9 078
	<u>60 779</u>	<u>220 899</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Annexe K - Soutien au milieu		
Centrale d'équipement pilote	-	11 155
Circonflexe	600 000	-
Comité régional Estrien - SHV	167 858	256 253
Fonds de dépannage formation - CSLE	53 939	37 957
Fonds de relance - CSLE	331 448	177 900
Fonds de relance en communication	989	-
Fonds de transport Estrien	56 721	17 432
Formation	2 450	-
Jeux du Québec - Mission Estrie	2 732	1 568
Loisir culturel - Initiatives locales et régionales	27 146	14 003
Loisir culturel - LISSE	-	600
Loisir personnes handicapées - Accompagnement	288 332	282 892
Loisir personnes handicapées - Initiatives	41 118	28 585
Loisir personnes handicapées - Projets spéciaux	1 060	12 720
Mérite sportif de l'Estrie	10 313	10 019
Mes Premiers Jeux	5 032	650
Mesure 1.4	50 066	36 536
Soutien - Projets régionaux	5 786	-
PAFILR	372 252	395 859
Parcs et espaces récréatifs - Soutien aux projets	-	81 703
Plein air - Plan d'action	-	7 500
Plein air - Soutien aux projets régionaux	5 000	47 759
Programme - Soutien au développement du sport en Estrie (PSDSE)	17 795	41 617
Projet en loisir - CSLE	6 122	29 551
Projet MRC	80 000	100 000
Projet relève RSEQ	-	14 595
RURLS - EX3	490	-
Secondaire en spectacle	33 539	17 280
	<u>2 160 188</u>	<u>1 624 134</u>

Conseil Sport Loisir de l'Estrie
Renseignements complémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	\$	\$
Annexe L - Formation au milieu		
Bénévolat formation	730	505
Camps de jour formation	15 009	19 405
Ex3	5 236	3 166
Loisir culturel	-	333
Loisir personnes handicapées	-	797
Plein air	107	818
Professionnel en loisir	-	1 129
	<u>21 082</u>	<u>26 153</u>